



# ACCUEIL DE JOUR

## LES OBJECTIFS :

L'accueil de jour de Val Accueil se donne comme objectif principal de répondre aux premiers besoins des populations les plus précarisées.

- C'est un **accueil Inconditionnel**, aucun critère d'admission n'est exigé. Néanmoins, les personnes accueillies doivent respecter le règlement de fonctionnement.
- C'est un **lieu de sociabilité**, d'échange et de mise à l'abri en matinée, où il est possible de créer ou recréer du lien social dans un espace qui se veut convivial.
- C'est un **lieu professionnalisé** où il est possible d'initier un accompagnement social qui facilite les premières démarches d'insertion et d'accès aux droits.



## EN PRATIQUE :

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h en collectif et les lundis et jeudis après-midi pour les rendez-vous individuels.

En période de grand froid, l'ADJ est ouvert jusqu'à 14h. En « grand froid » ou « canicule » une maraude est organisée dans l'après-midi afin de fournir boissons chaudes/couvertures ou bouteilles d'eau aux personnes en errance.

Nous assurons des missions de **veille sur la vie collective** de l'accueil de jour permettant de favoriser le lien social dans le respect de chacun, et de **diagnostic des situations individuelles, d'informations et d'orientations** :

- **Accueil individualisé** permettant d'évaluer la situation sociale des personnes, en favorisant l'écoute dans un objectif d'orientation vers les dispositifs adaptés.
- **Favoriser l'accès aux droits** : mise en place de démarches pour actualiser la situation (CAF, CPAM, MDPH, Pole emploi...)
- **Orientation vers un hébergement d'urgence** et accueil pour une demande d'hébergement
- **Informier et Orienter** vers les services du droit commun (santé/insertion sociale/insertion professionnelle/insertion par le logement/associations diverses)
- **Créer et maintenir un lien de qualité** avec les personnes accompagnées.

En matinée, nous proposons différents services gratuits afin de répondre aux besoins primaires des personnes :

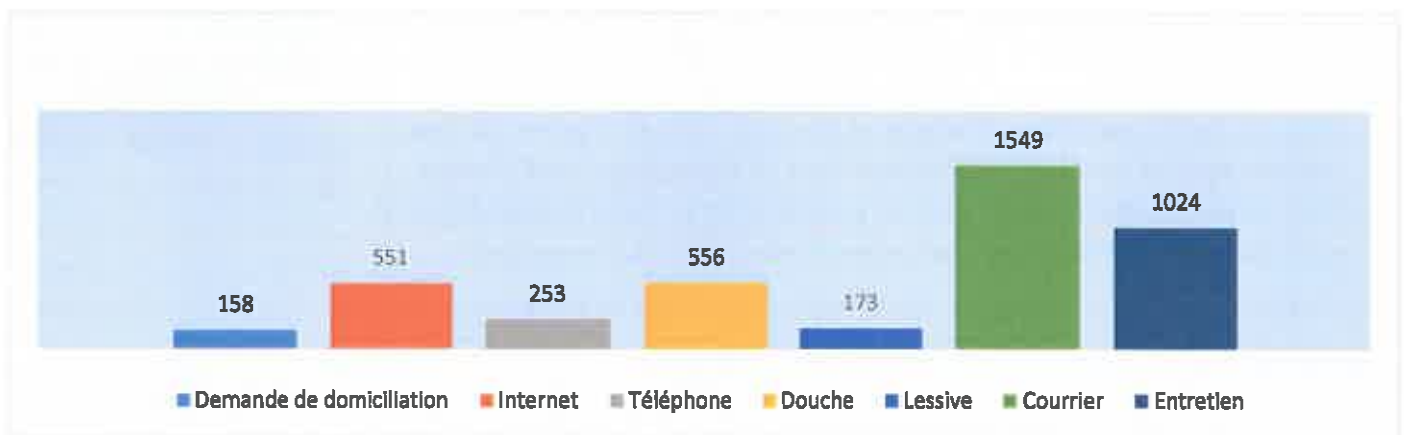
- **Alimentation** : buffet froid et chaud et boissons
- **Hygiène** : une douche, deux machines à laver et sèche linges
- **Service de domiciliation**
- **Accès aux soins** : possibilités de rencontrer l'infirmier EMPP, l'infirmière de Val Accueil, l'éducateur du CAARUD, le médecin généraliste bénévole, l'opticienne bénévole, hypno thérapeute bénévole.
- **Accès Internet et téléphone**

Les deux professionnels de l'accueil de jour reçoivent les personnes en RDV individuels l'après-midi.

## EN CHIFFRES :

- un passage quotidien moyen de 28,5 personnes par matinée.
- Soit 6897 passages sur l'année.
- nous avons accueilli 483 personnes différentes.

## une diversité de besoins et de démarches en matinée :



En moyenne, 13 personnes viennent se domicilier ou renouveler leur domiciliation chaque mois.

Chaque jour d'ouverture plus de 6,5 personnes viennent récupérer leur courrier.

Il y a, en moyenne, 3 accès quotidien Internet et téléphone, ainsi que 3 actes d'hygiène (douche ou lessive).

## Des RDV individuels en matinée :

A ces démarches effectuées au quotidien, s'ajoutent les entretiens individuels avec les travailleurs sociaux sur le temps d'ouverture au public. Sur l'année 2019, ils ont été au nombre de 1024, soit une moyenne de plus de 4 entretiens par permanence. À noter que ce chiffre ne comptabilise pas les entretiens dans le cadre du RSA, ni les entretiens individuels en après-midi.

Ces temps individuels sont importants car ils permettent de traiter en direct les petits « tracas administratifs » et peuvent aussi constituer un « premier pas » vers un accompagnement plus soutenu. En fonction des situations, ces temps peuvent osciller entre quelques minutes pour « débloquer un dossier » à une vingtaine de minutes.

## Des RDV individuels l'après-midi

Les RDV sont essentiellement fixés lors des permanences de l'ADJ en matinée : les personnes utilisent le temps du matin pour exposer leurs difficultés et leurs besoins. En fonction un entretien leur est proposé les lundis et jeudis après-midi toute l'année.

Sur l'année 2019, 129 entretiens individuels ont été proposés à une centaine de personnes différentes en après-midi, hors RDV liés au RSA.

A ces entretiens effectués par le travailleur social permanent de l'ADJ, s'ajoutent ceux effectués par celui qui intervient en renfort hivernal. Du 18 novembre au 31 décembre, il a effectué 12 entretiens supplémentaires.

Les RDV portent sur des démarches variées :

- ➔ Logement/hébergement : bailleurs publics, bailleurs privés, aide aux maintiens dans le logement, demandes SIAO. Le lien permanent entre l'accueil de jour et l'équipe CHRS facilite beaucoup le travail d'orientation et d'accompagnement vers le logement.
- ➔ Santé : ouverture et rétablissement de droits, dossier ASS, orientation vers professionnels du soin. La présence d'une infirmière désormais à temps plein à Val Accueil (mi-temps équipe mobile / mi-temps ADJ) permet une bien meilleure prise en compte des problématiques de santé "déposées" à l'accueil de jour.
- ➔ Mais aussi CAF/MSA, trésors public, emploi/Formation, MDPH...

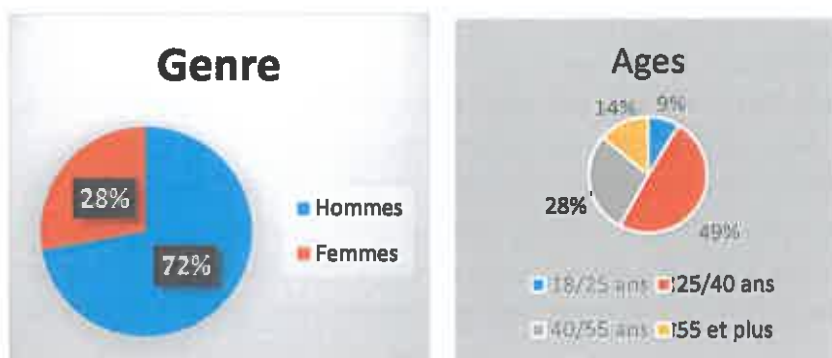
Lors d'un entretien, nous pouvons être amenés à effectuer plusieurs démarches.

## LES PUBLICS :

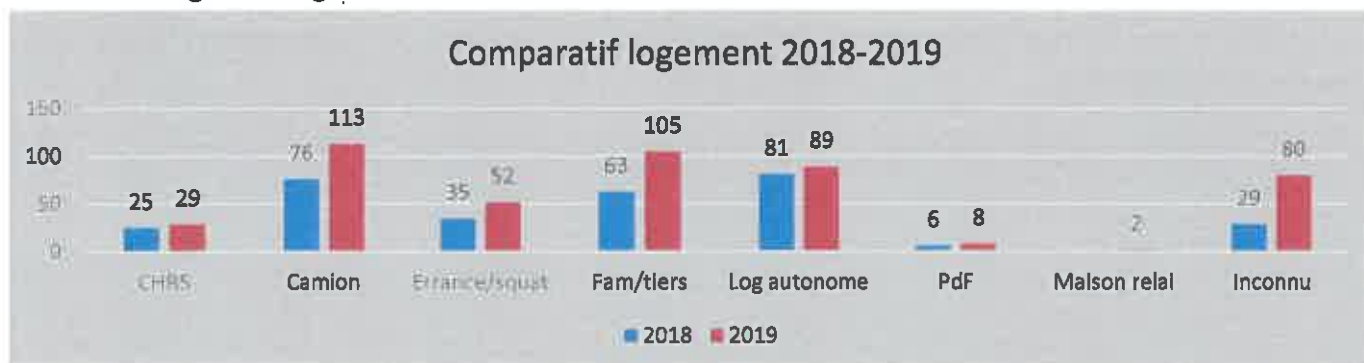
L'équipe de l'accueil de jour veille à ce que chaque personne qui entre dans l'ADJ soit accueillie et puisse trouver une place. Des personnes d'horizons très divers, précaires, isolés, routards, travailleurs saisonniers, en errance...peuvent trouver à Val Accueil un lieu sécurisant pour se poser le matin.

Parmi les 483 personnes accueillies, 28 d'entre elles passent plus de 60 fois dans l'année (dont 9 plus de 120 fois). Ces personnes constituent le « groupe des habitués », des personnes pour lesquelles l'accueil de jour est un lieu repère, sécurisant où elles peuvent rompre l'isolement, se restaurer et engager ou poursuivre des démarches administratives dans un cadre se voulant « souple ».

La majorité des personnes accueillies sont des hommes isolés, âgés de 25 à 40 ans.



## Situation au regard du logement :



Nous observons une légère hausse dans l'accueil des personnes résidant en CHRS et Pension de famille entre 2018 et 2019. Les personnes connaissent bien notre service et savent qu'elles peuvent rencontrer un professionnel identifié lors de leur passage.

Le nombre de personnes « vivant en camion » (comprend également les personnes vivant en caravane et habitat léger) augmente fortement cette année. Généralement autonomes dans les démarches administratives, ces personnes utilisent principalement les services d'hygiène de l'ADJ, la domiciliation et le poste informatique pour leurs démarches.

Les personnes en logement autonome représentent en 2019 18,6% du public contre 26% en 2018. Ces personnes nous apparaissent souvent isolées et disposant de ressources limitées.

La plus grosse partie des personnes accueillies est sans résidence stable (errance/squat ou hébergé chez un tiers) et représentent 33% du public. Elles viennent chercher à l'accueil les besoins premiers (repas chauds, machines, douches) et accèdent généralement aux démarches d'accès au droit (CMU, SIAO, demandes de logement sociale). **84% des personnes concernées sont domiciliées à val accueil.**

## **UNE SITUATION :**

Monsieur Brun se présente un matin durant le temps d'ouverture au public. Il connaît bien la ville de Crest et a entendu parler de l'accueil de jour sans jamais avoir à le fréquenter par le passé. Monsieur Brun est un homme de 40 ans qui vient de sortir de prison. Il n'a aucune solution d'hébergement et ne dispose d'aucunes ressources fixes. M. dit vivre à droite à gauche chez différents amis.

Le cadre de fonctionnement de l'accueil de jour ainsi que les différents services réalisables en son sein sont alors expliqués à ce Monsieur. Monsieur décide de réaliser une demande de domiciliation. Un rendez-vous est alors fixé l'après-midi même, afin d'effectuer cette demande de domiciliation. Ce rendez-vous est également l'occasion de l'accompagner dans sa déclaration de changement d'adresse. Ce temps individualisé, permet d'aborder sa situation personnelle de manière plus approfondie. Nous convenons d'un autre rendez-vous le lendemain après-midi pour que Monsieur puisse effectuer une demande RSA et de CMU-C.

Durant les jours suivants, Monsieur vient sur l'accueil de jour environ une fois par semaine, uniquement pour récupérer ses courriers sans utiliser les autres services du lieu.

Il faudra plusieurs semaines à Monsieur Brun avant de faire part de son désir de pouvoir accueillir ses enfants âgés de 12 et 14 ans dans un « chez lui ». En effet, Monsieur déclare voir ses enfants uniquement chez son ex-compagne. Après explications, Monsieur accepte d'effectuer une demande d'hébergement via le SIAO. Deux rendez-vous l'après-midi seront nécessaires pour remplir sa demande.

A ce jour, Monsieur dispose du RSA et de la CMU-C. Il est toujours en attente d'une place en hébergement et continue de venir sur l'accueil de jour de manière occasionnelle pour récupérer son courrier. Il lui arrive parfois de demander, au travailleur social présent, de l'aide pour effectuer une démarche administrative.

**REFERENTS : Lisa BEAUFRETON, David BOULLANGER, Chloé FARGUE**



## L'AHM



**LES OBJECTIFS :** L'accompagnement Hors Les Murs s'adresse à des personnes ou familles sans logement ou en difficulté dans leur logement. Leur situation nécessite un accompagnement spécifique et individualisé soutenu. Le but est de faciliter l'accès ou le maintien en logement. L'accompagnement permet de coordonner l'ensemble des dispositifs et professionnels qui peuvent intervenir autour de la personne. Il aide à développer les compétences nécessaires à la vie en logement autonome et à faire valoir ses droits.

### EN PRATIQUE :

L'accompagnement AHM est un accompagnement hebdomadaire. Son objectif principal consiste à soutenir les personnes en prenant en compte leurs choix, leurs envies et leurs besoins. Nous nous appuyons sur leurs compétences tout en repérant leurs fragilités et les orientons sur les dispositifs adaptés existant sur le territoire.

En facilitant l'accès au droit, l'insertion socioprofessionnelle, le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, etc., l'accompagnement permet à la personne de lever progressivement des freins pour se projeter ou se maintenir dans « l'idée d'habiter ».

Le travail important en partenariat et en réseau nous permet d'accompagner puis d'orienter les personnes vers les dispositifs de droit commun. (CMS, dispositifs de soins, bailleurs, dispositifs d'accès à l'emploi,...).

Les personnes accompagnées sont souvent très éloignées de ces dispositifs (difficultés administratives, isolement, ruptures diverses, manque de confiance en soi...) il est important d'adapter et d'inventer l'accès à ces Institutions pour régulariser les situations et imaginer une autonomie par la suite.

L'accompagnement prend différentes formes :

- entretiens individuels à Val Accueil, au domicile ou dans leur lieu de vie,
- accompagnement physique auprès d'une institution,
- soutien dans une démarche du quotidien (aide aux courses ou au ménage)...

Régulièrement, nous sommes amenés à prendre un rôle de tiers afin de médiatiser les relations entre la personne accompagnée et l'extérieur.

### EN CHIFFRES : 5 accompagnements sont financés.

L'AHM en 2019 c'est 11 ménages différents (3 femmes ,8 hommes et 8 enfants)

Il y a eu 8 entrées sur l'année 2018

- 1 femme seule.
- 2 femmes seules avec enfants.
- 7 hommes seuls.
- 1 homme seul avec enfants

Le délai de déclenchement de la mesure à compter de l'orientation est en moyenne de 22 jours.

La durée moyenne de l'accompagnement est de 5 à 6 mois, l'accompagnement peut exceptionnellement durer plus de temps quand la situation de la personne met du temps à évoluer et qu'une veille sociale reste indispensable le temps de trouver une solution plus pérenne.

Il y a eu 6 sorties : Les sorties sont effectuées quand la personne a stabilisé sa situation. Ainsi, trois personnes ont intégré un hébergement en CHRS sur Crest ou Valence, deux personnes sont restées dans leur logement autonome, une personne en logement autonome a bénéficié d'un accompagnement moins soutenu.

5 personnes ont refusé l'accompagnement malgré l'orientation SIAO.

## **LES PUBLICS :**

Nous accompagnons des personnes seules, en couple avec ou sans enfants. Leur parcours est souvent irrégulier, marqué de ruptures familiales, sociales et économiques. Les histoires qui ont pu les conduire initialement vers ce dispositif : expulsion locatives, violences conjugales, sorties de prisons, vie dans la rue, demande d'asile.

La grande majorité des personnes accompagnées dans ces dispositifs se compose d'hommes seuls âgés de 25 à 59 ans, manquant de repères et rencontrant de réelles difficultés pour se stabiliser. Ces personnes sont pour la plupart des conduites addictives qui constituent un frein majeur à leur insertion.

Nous constatons que beaucoup d'entre eux sont en difficulté pour intégrer le cadre et les instances sociales.

## **UNE SITUATION :**

Monsieur a été accueilli sur l'accueil de jour de Val Accueil lieu où il a pu recevoir une écoute et une aide au moment d'une rupture familiale. Une mesure d'expulsion due à une importante dette de loyer avait été prononcée. Monsieur avait signé un contrat de travail en chantier d'insertion mais n'arrivait pas à s'y tenir. Aussi, il n'avait aucune ressource stable et des dettes qui augmentaient. Au vu de la situation complexe, Monsieur a été orienté en AHM.

Suite à sa séparation il s'est retrouvé seul dans le logement familial, avec des droits de visite auprès de ses deux enfants très occasionnels. Il était en conflit important avec son ex-compagne. Monsieur a eu du mal à accepter ses difficultés et à renoncer à une image de bon père de famille et de bon compagnon. Concernant ses enfants, une enquête sociale a conclu qu'il pourrait les voir en visites médiatisées ce qui l'a encore plus déstabilisé. Monsieur n'arrivant pas à surmonter la séparation avec son ex-femme et ses enfants s'est beaucoup alcoolisé et s'est retrouvé de nombreuses fois hospitalisé en urgence.

Le premier mois d'accompagnement, Monsieur était dans le déni de ses difficultés et avait du mal à faire confiance aux travailleurs sociaux. Toutefois, il était présent chaque semaine aux rendez-vous.

Devant la réalité de son manque de ressources pour vivre. Nous avons ensemble fait une demande de RSA. Nous avons contacté le bailleur de Monsieur pour envisager un échéancier pour payer sa dette ; mais Monsieur n'a jamais réussi à utiliser son RSA pour payer son loyer ou ses charges de bases ; sa priorité a été son addiction qu'il refusait de nommer. Nous l'avons aidé à chercher un logement sur Crest, il a ainsi pu constater les prix des loyers, la difficulté à trouver un logement adapté sans ressources ni garant.

Durant l'accompagnement, un travail important avec le CMS, l'infirmière de Val Accueil, l'infirmier EMPP, l'hôpital de Crest autour de Monsieur a permis de le sécuriser et de le maintenir dans son logement ou en soins jusqu'à la fin de la trêve hivernale. Monsieur a pu dire qu'il avait besoin de se poser et de se sentir entouré. Un partenariat très actif s'est mis en place durant tout cet accompagnement qui a duré de décembre 2019 à mai 2020.

En partenariat et en accord avec Monsieur, nous avons évalué qu'il était important qu'il change de territoire pour couper les liens familiaux qui le maintenaient dans son état dépressif. Monsieur a enfin accepté de faire une demande de CHRS. Nous avons anticipé sa demande et avons déjà pris contact avec le SIAO pour que Monsieur ne reste pas trop longtemps à la rue au vu de ses problèmes de santé importants.

Suite à la trêve hivernale, le 1<sup>er</sup> avril l'expulsion a été prononcée et actée par un huissier. Monsieur avait pu récupérer quelques meubles et les stocker chez de la famille, nous avons pu avec lui contacter une tante et ses parents ; même si Monsieur n'a pas souhaité être hébergés par eux, il a pu apprécier la reprise de contact. Monsieur était très demandeur d'entrer en CHRS ayant repris confiance aux travailleurs sociaux et compris qu'il avait besoin de stabilité et de cadre. Un hébergement en CHRS à Valence lui a été proposé. Nous avons été en contact avec les travailleurs sociaux pour faire un relais au niveau social et santé. Monsieur contacte de temps en temps l'infirmière de Val accueil, il semble qu'il a pu se poser, nommer enfin ses difficultés et travailler sur celles-ci en étant rassuré et hébergé.



# L'Accompagnement Vers et Dans le Logement : A.V.D.L

## LES OBJECTIFS :

Favoriser l'accès ou le maintien en logement adapté pour un public en grande difficulté. Proposer un accompagnement social lié au logement pour des personnes en situation de précarité, rencontrant une ou plusieurs difficultés pouvant impacter sur le maintien ou l'accès au logement adapté.



## EN PRATIQUE :

L'accompagnement proposé est un accompagnement social de proximité et de libre adhésion, caractérisé par l'écoute, la mise en confiance et la possibilité pour la personne d'y mettre un terme à tout moment.

Il consiste à soutenir la personne dans son parcours quelle que soit sa situation. L'accompagnement AVDL nous permet de repérer les besoins, les ressources et les freins des personnes. Nous pouvons ensuite les soutenir dans la mise en place et le maintien de leurs droits en les amenant petit à petit à retrouver une autonomie. Pour cela, le travailleur social est en lien avec les partenaires du territoire.

L'AVDL est basé sur un engagement réciproque. La personne est rencontrée en moyenne 2 fois par mois. L'accompagnement est orienté par la construction du projet personnalisé et s'adapte aux besoins de la personne. La mesure peut commencer, s'arrêter puis reprendre si besoin.

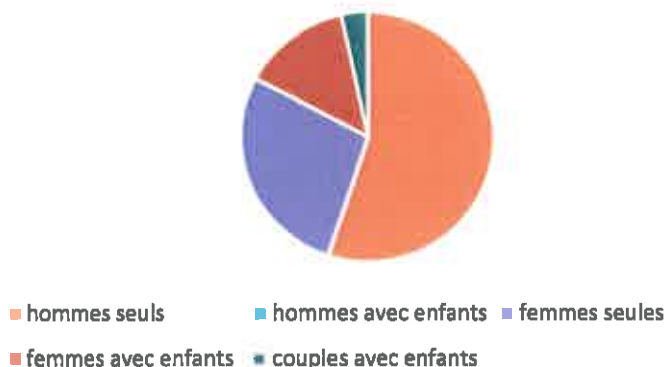
## EN CHIFFRES :

En 2019, nous avons accompagné 31 ménages en AVDL dont 15 qui ont démarrés en cours d'année. En moyenne la durée de l'accompagnement est de 7 mois.

A compter de la réception de la mesure, les délais moyens de sa mise en place est de 7.4 jours.

Le nombre de mois mesure par ménage est de 185 et de 246 par personne.

Typologie des personnes accompagnées



La majorité des personnes accompagnées sur ce dispositif sont des hommes sans enfants.

## **LES PUBLICS :**

Nous accompagnons des personnes seules, en couple, avec ou sans enfants, orientées par le SIAO ou faisant suite à une précédente mesure d'accompagnement par la structure (AHM, CHRS...).

Nous remarquons que les personnes orientées sont majoritairement des territoires et souvent connues par l'accueil de jour. Leur parcours peut être marqué par des ruptures familiales, sociales ou économiques. Nous rencontrons alors différentes histoires de vie : sorties d'incarcération, violences conjugales, expulsions locatives, long parcours d'errance, isolement familial et/ou social, conduites addictives, enfances carencées, etc...

## **UNE SITUATION :**

Mme A. a tout d'abord été accompagnée par Val accueil en CHRS diffus durant une période relativement courte de quelques mois.

C'est une femme seule de 36 ans, mère de 5 enfants âgés de 3 à 19 ans.

Au terme de son hébergement en CHRS, il apparaissait que Mme avait encore besoin d'être soutenue mais l'orientation vers le droit commun semblait trop précoce. Elle a alors accepté la proposition de poursuivre notre accompagnement à travers une mesure d'AVDL.

La mesure AVDL a été mise en place en direct début novembre 2019, sans passer par le SIAO.

L'accompagnement nous a amené à travailler sur différents axes :

- Aide physique au déménagement
- Recherche de meubles et électro-ménager auprès des différentes associations ou magasins du territoire et recours aux différents dispositifs d'aides financières (prêt CAF + allocation département)
- Ouverture compteurs d'énergies
- Travail important de coordination entre Mme et les différents acteurs gravitants autour de la situation (CMS, AEMO, éducateurs de prévention spécialisée, CCAS). Mme a besoin qu'on lui rappelle régulièrement nos missions et les limites de notre intervention.
- Accompagnement pour la mise en place des aides alimentaires dispensées par les associations du territoire (restos du cœur, conférence St Vincent de Paul)
- Démarches et soutien liés à un des fils de Mme qui a rejoint le domicile en décembre, fragilisant l'équilibre qu'elle tentait de retrouver.
- Mise en place d'un accompagnement global avec pôle emploi
- Gestion du budget
- Le lien entretenu par la mesure AVDL facilite un axe de travail important autour de ses relations à l'Autre, notamment lorsqu'elle est sur l'accueil de jour qu'elle fréquente régulièrement.

A ce jour, certains de ces axes sont toujours en cours de travail et la mesure se poursuit en s'adaptant au rythme de Mme A.

L'accompagnement prendra fin lorsque les axes de travail liés aux logements auront été atteints.

## **REFERENTES :**

Nathalie COLLIGNON, Hélène ROUSSEAU, Maud MARINELLI, Julie LAMBERET, Sandrine MICHEL, Tiffany KOECHLIN.





## LES BENEVOLES A VAL ACCUEIL

### LES OBJECTIFS :

En 2019, l'équipe de Val Accueil a souhaité étoffer son équipe bénévole en allant à la rencontre de personnes du territoire intéressées par des actions de bénévolat auprès du public accueilli et/ou accompagné dans les différents dispositifs (Accueil de Jour, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Pension de Famille).



### EN PRATIQUE :

Le bénévolat à Val Accueil peut prendre différentes formes :

- Transport des denrées de la banque alimentaire
- Tri et rangement des denrées alimentaires
- Présence sur le lieu et le temps d'ouverture de l'Accueil de jour ou sur des temps d'atelier
- Réalisation de petits travaux dans les appartements en lien avec l'agent de maintenance (peinture, déménagements, menus travaux...)
- Permanences santé (médecin généraliste, opticienne, hypnose)

En septembre 2019, Val Accueil a pris part au forum des associations organisé par la ville de Crest pour aller à la rencontre des habitants et faire connaître l'association et ses missions.

Deux salariées et des bénévoles se sont relayés afin de tenir un stand. La participation à cet événement nous a permis de prendre contact avec 20 à 25 personnes, intéressées par un domaine d'intervention bénévole. Parmi ces personnes, certaines projetaient de mettre à profit bénévolement des compétences professionnelles (ostéopathe, professeur de yoga...).

Les bénévoles qui l'ont souhaité ont pu s'investir, avec des salariés de Val Accueil et des personnes accompagnées ou accueillies, dans la collecte annuelle de la banque alimentaire le dernier weekend de novembre.

Des réunions sont proposées chaque trimestre à l'équipe de bénévoles. Ces temps permettent d'informer les bénévoles d'événements, liés à l'association Diaconat Protestant 26-07 ou à la structure Val Accueil, et d'envisager une participation de ceux qui le souhaitent. C'est aussi un espace où chacun peut partager son expérience, échanger à propos de ce que cela lui fait vivre et être force de proposition.

De plus en plus, les bénévoles prennent part aux « fêtes » de Val Accueil. Il s'agit de la Fête de l'été, de la Fête de fin d'année ou de la Fête des familles. Ces temps festifs sont importants pour les personnes accompagnées ou accueillies. Ils permettent de passer un moment « extra-ordinaire », où chacun s'autorise à prendre du plaisir, à donner, à recevoir, et à laisser de côté les difficultés du quotidien durant quelques heures.

12 personnes sont aujourd'hui bénévoles à Val Accueil, 5 ont rejoint l'équipe en 2019.

EN CHIFFRES :

### REFERENTE :

Nathalie COLLIGNON



## CHRS insertion et Urgence

### LES OBJECTIFS :

Héberger des personnes en situation de précarité sans solution de logement, rencontrant des difficultés d'autonomie et d'insertion.  
Offrir un accompagnement social, global, en lien avec le logement.  
Favoriser le retour vers l'autonomie et le droit commun.



### EN PRATIQUE :

Les CHRS Insertion et Urgence ont une capacité d'accueil de **26 logements, soit 43 places**. Les appartements proposés, sont meublés, du type 1 au type 5, répartis sur la Vallée de la Drôme (Crest, Die, Livron et Loriol).

Le SIAO est notre unique interlocuteur pour les orientations.

Des entretiens individuels hebdomadaires sont prévus sous forme de rendez-vous à Val Accueil, à domicile ou dans les missions locales de Die et Livron. L'accompagnement s'appuie sur les besoins et problématiques de la personne identifiés à travers le projet d'accueil et d'accompagnement. (P.A.A) rédigé et signé pour six mois. Ce document permet d'évaluer les avancées des démarches et du bien-être de la personne, et de réajuster les orientations de l'accompagnement. Si l'objectif principal est de favoriser l'accès au logement autonome, nous accompagnons également les personnes sur d'autres volets : accès aux droits, aux soins, insertion socioprofessionnelle, soutien à la parentalité ...

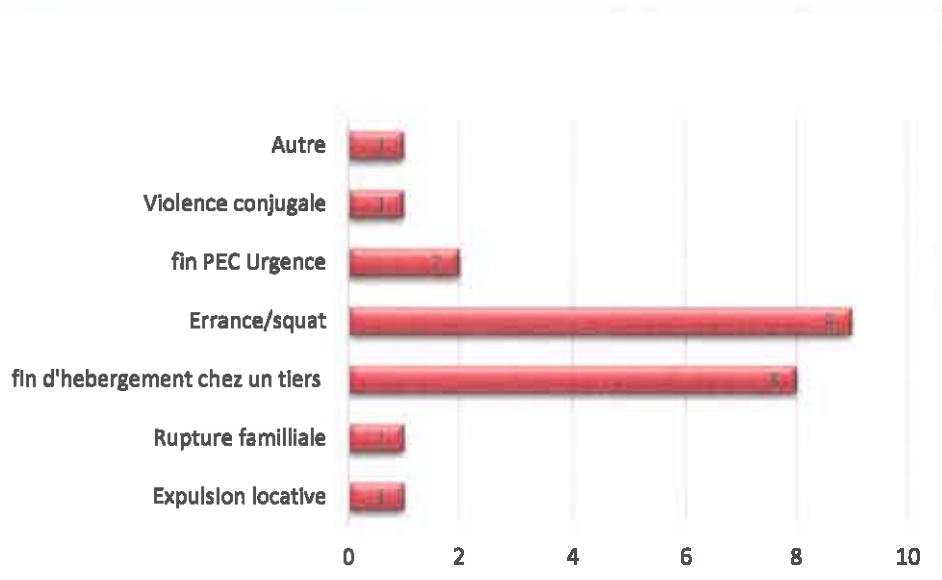
Pour ce faire le travail en partenariat et en réseau est indispensable. Nos principaux partenaires sont : les bailleurs, le pôle logement du conseil départemental, les CMS, les hôpitaux et autres partenaires sociaux de la vallée de la Drôme. Ce travail permet à la personne de se familiariser avec les acteurs du territoire tout en coordonnant de façon complémentaire son parcours.

L'entrée dans un logement autonome signifie la fin de l'accompagnement en CHRS. Les éducateurs travaillent à faciliter cette période de transition en soutenant les personnes dans leur démarche d'emménagement. L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) peut ensuite être proposé à la personne via le SIAO si elle en exprime le besoin.

### EN CHIFFRES

	CHRS Insertion	CHRS urgence
Le nombre de places CHRS (conventionnées)	28	15
le nombre de nuitées réalisées	9469	5861
le nombre de personnes	50	30
le nombre de ménages	27	15
le cumul durée de séjour des sorties dans l'année	7/12 mois	7/12 mois
la durée moyenne de séjour par mois	12	10
la durée moyenne de séjour par jours	365	300
les sorties en logement ordinaire (autonome)	6 ménages	1 ménage
les sorties en logement adapté	2	1

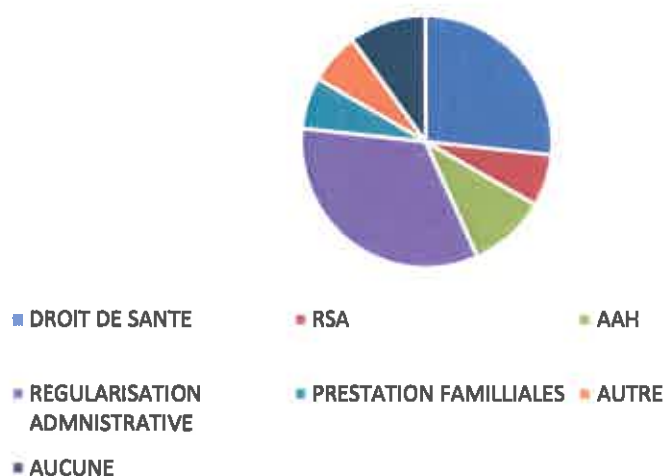
## Un public en situation de très grande précarité au moment de l'accueil en CHRS



La majorité des personnes orientées en CHRS sont soit en situation d'errance, soit hébergés par des tiers. Nous constatons également que très peu sont orientés suite à une expulsion locative.

## Un accompagnement qui répond aux ruptures d'accès aux droits

L'ouverture de droits pendant le séjour

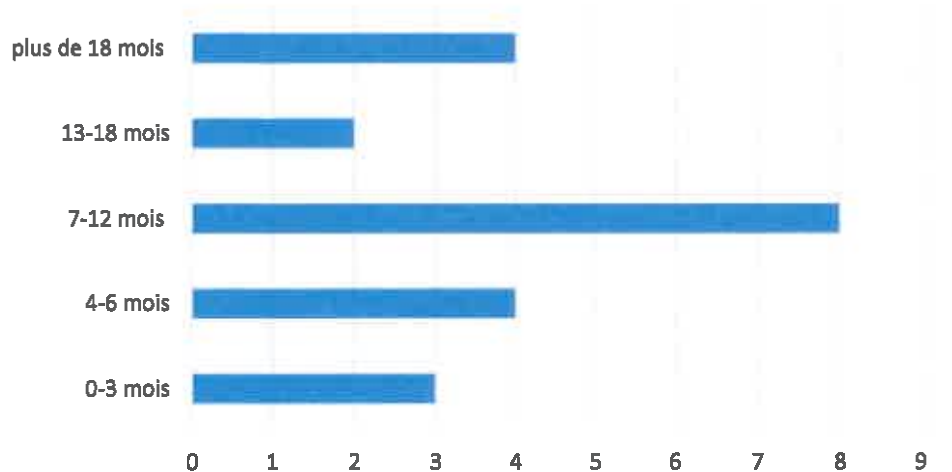


Les parcours d'errance ont d'importantes conséquences sur la continuité des droits.

Outre la recherche de logement, l'accompagnement permet aux personnes de restaurer leurs droits et situation administrative. La régularisation administrative représente ainsi plus d'un tiers de notre accompagnement, surtout en début de prise en charge. L'accompagnement permet par ailleurs d'ouvrir des droits et prestations sociales à des personnes qui n'en avaient jamais fait la demande.

## Un accueil en CHRS pour une durée d'un an environ

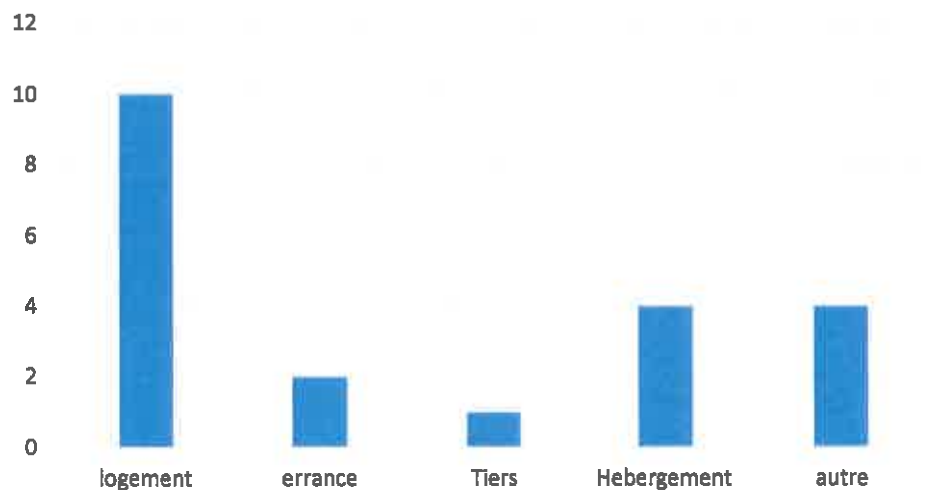
La durée du séjour



La majorité des personnes accueillies en CHRS y restent pour une période de 7 à 12 mois. Une durée de séjour qui leur permet de reprendre des forces, de remettre à jour leur situation administrative et de préparer leur entrée dans un logement autonome.

## La difficile conquête d'un logement

La situation à la sortie du CHRS



Si 53% des personnes en sortie de CHRS trouvent un logement, il reste néanmoins très difficile pour notre public d'accéder à une solution d'hébergement pérenne.

En effet, nous constatons un manque de petits logements auprès des bailleurs publics (studio) et des prix souvent trop élevés pour des personnes seules bénéficiant des minima-sociaux.

De plus, les usagers recherchent principalement des logements sociaux localisés aux abords des villes, pour lesquels les listes d'attentes souvent extrêmement longues.

## **LES PUBLICS :**

En CHRS Insertion et urgence, nous accompagnons des personnes seules, en couple avec ou sans enfants. Les parcours sont souvent irréguliers, marqués de ruptures familiales, sociales et économiques. Les raisons de leurs prises en charge peuvent être très différentes : expulsion locatives, violences conjugales, sorties de prisons, vie dans la rue, hébergement précaire (tiers-famille).

Beaucoup de ménages sont dans une grande précarité budgétaire et administrative (perte des droits) et ont des difficultés dans la gestion des priorités. Peuvent s'ajouter à ces difficultés des problématiques liées à la fragilité de leur santé.

La grande majorité des personnes accompagnées dans ces dispositifs se compose de personnes seules âgées de 26 à 55 ans, manquant de repères et rencontrant de réelles difficultés pour se stabiliser et se créer un réseau contenant. Ces personnes ont pour la plupart des conduites addictives qui constituent un frein majeur à leur insertion.

Nous accompagnons aussi des familles (femmes seules ou couple avec enfants) dont l'accueil fait suite à des procédures d'expulsion (petits budgets et mauvaises gestions des priorités financières) ou de violences conjugales. Une des familles n'a pas de titre de séjour, donc aucun droit ouvert.

## **UNE SITUATION : UNE SITUATION :**

Cette jeune femme de 33 ans mère de 4 enfants, nous est orientée par le SIAO suite à une demande d'hébergement effectuée par son travailleur social. Madame a été hébergée par des tiers.

Madame a pu intégrer un appartement CHRS, avec dans un premiers temps ses deux derniers enfants, alors que les aînés étaient placés.

Madame n'avait à ce moment précis aucun droit auprès de la CAF ni de la sécurité sociale car elle était soupçonnée d'avoir une vie de couple non déclarée.

Notre travail :

- Travail de partenariat auprès de la CAF, afin de retrouver des droits aux prestations.
- Travail rapproché auprès de la CPAM, pour que madame et ses enfants puissent être couverts par la CMU C .
- Contact régulier avec son avocate pour la demande de pension alimentaire pour les deux enfants.
- Accompagnement pour faire sa carte d'identité.
- Lien avec le CMS afin que Madame puisse être en relation avec son assistante sociale.
- Travail autour du soin et lien avec l'infirmière et le médecin bénévole de Val accueil.

A ce jour, nous travaillons avec madame sur la recherche de logement adapté à sa situation, sur le futur déménagement, et la projection dans ce futur logement.

## **REFERENTES :**

Sandrine MICHEL, Tiffany KOEHLIN, Maud MARINELLI, Nathalie COLLIGNON, Hélène ROUSSEAU, Julie LAMBERET.



## PENSION DE FAMILLE « LA VENELLE »

### LES OBJECTIFS :

**Créer du lien social** dans un cadre sécurisant et offrir aux personnes accueillies en pension de famille, la possibilité de trouver à nouveau leur place dans la vie ordinaire.

**Se poser** dans un logement autonome.

**Apprendre ou réapprendre** à habiter et/ou cohabiter.

**Faciliter la vie en autonomie** à des personnes en forte exclusion et leur permettre de rompre avec la solitude et l'isolement.

**Soutenir**, accompagner, conseiller dans les démarches individuelles (requêtes administratives, rdv, lien avec les différents partenaires...).

**Animer**, réguler la vie de la maison : anniversaires, jeux de société, repas, fêtes de fin d'année, pause-café, aménager, décorer les pièces de vie, sorties, conseil des résidents.

**Être à l'écoute** et assurer une présence quotidienne.

**Exercer un rôle de vigilance** et d'alerte sur des problèmes rencontrés par ou avec les résidents (hygiène, alimentation, cohabitation, bon entretien des logements et des espaces collectifs...)

### EN PRATIQUE :

Depuis 2013, les pensions de famille sont incorporées au dispositif SIAO départemental. Dans ce cadre là, le demandeur doit constituer et transmettre un dossier de candidature au SIAO qui se porte garant de la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement, pour permettre les orientations appropriées d'hébergement ou de logement aux personnes sans abri, ou risquant de l'être ou mal logées ou rencontrant des difficultés particulières.

La pension de famille est un habitat « semi-collectif » de logement durable.

Les résidents au nombre de 9 ont ainsi l'usage d'un studio privatif autonome équipé d'une cuisinette, d'une salle d'eau, de toilette et adapté à l'accueil de personnes seules (T1 ou T1Bis).

Indépendamment de cet espace privé, est mis à disposition, mobiliers et locaux collectifs à vocations diverses : salon de convivialité avec bibliothèque et télévision, cuisine et coin repas, buanderie avec machine à laver et sèche-linge.

L'objectif de ces différents espaces est de concilier l'accès à un logement autonome avec un processus d'élaboration et d'instauration de liens sociaux, posture essentielle entre vie privée et vie collective.

Cette structure accueille des personnes aux ressources très faibles (RSA, minimum vieillesse, AAH...) isolées ou en situation d'exclusion lourde, vieillissantes, et pouvant présenter d'importantes problématiques.

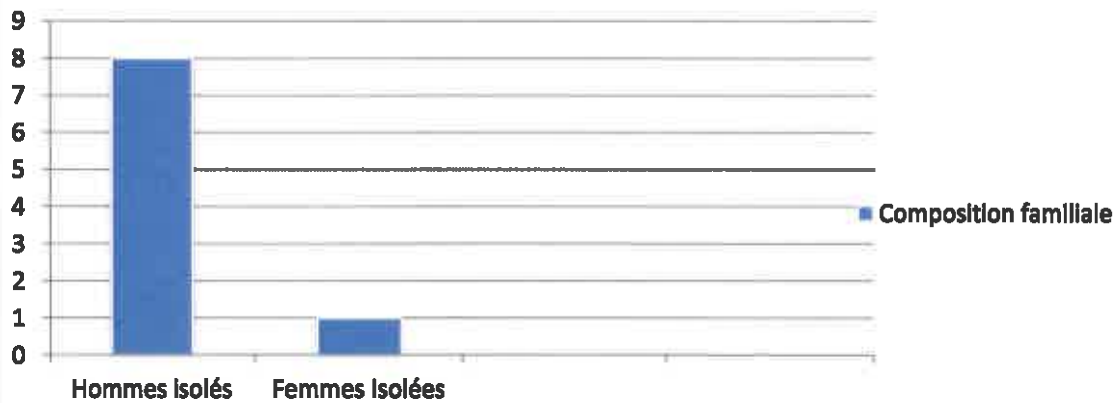
S'ajoute à tous ces paramètres, leur situation sociale et/ou psychologique, qui rend difficile voire inenvisageable, à terme probable l'accès à un logement classique.

Le résident, locataire de son logement, paye une redevance et bénéficie d'une aide « APL Foyer ».

Cette forme particulière de résidence sociale permet à ces personnes de lutter contre la solitude au moyen d'activités collectives (repas, réunions, jeux de société, sorties...), d'être rassurées, soutenues dans leurs démarches personnelles, par la maîtresse de maison, qui par sa présence assure un climat de sécurité et favorise le lien social.

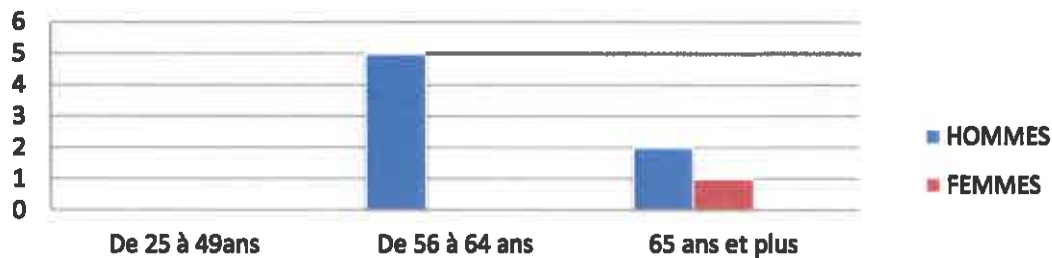
## EN CHIFFRES :

### Composition familiale



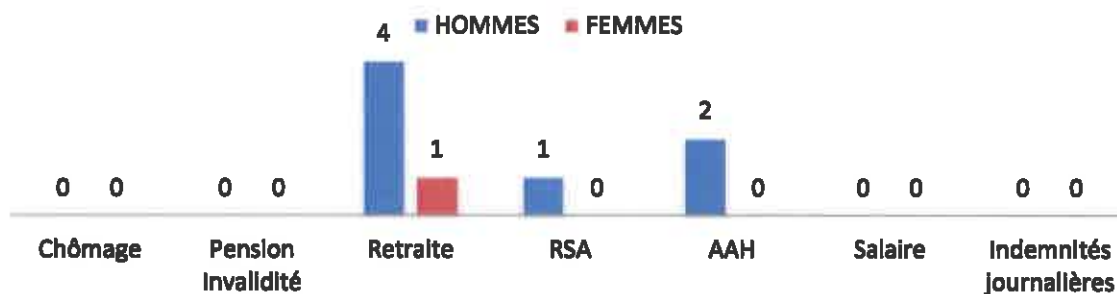
8 personnes sont accueillies à la Pension de Famille, dont 1 femme et 7 hommes. 3 décès en 2019. 4 d'entre elles vivent au sein de la pension de famille et les 4 autres dans des logements en diffus.

### Répartition des habitants selon l'âge



Les habitants de la Pension de Famille ont entre 56 et 70 ans. Trois d'entre eux bénéficient d'une mesure de protection (3

### Sources de revenu



curatelles).

## LES PUBLICS :

Les résidents de la Venelle sont des personnes seules, hommes ou femmes, âgées de 58 à 70 ans, ne pouvant assumer seules la vie quotidienne dans un logement autonome, en situation de grand isolement affectif, familial et/ou social, dans des parcours semés de ruptures et bien souvent de séjours à la rue et en très grandes difficultés de santé (addictions, maladies, vieillissement) tant physiques que psychologiques, ce qui les fragilise et les marginalise.

Nous remarquons que les personnes bénéficiant du dispositif pension de famille sont touchés par de multiples pathologies, qui se déclarent à un âge prématuré. Par ailleurs, ces pathologies sont souvent de nature grave et nécessitent une observance tant sur le plan thérapeutique que concernant le suivi médical régulier pour une prise en soin globale efficace. Ce constat a généré la création d'une Equipe Mobile pour Personnes en grande précarité vieillissantes, financée par l'ARS et le conseil départemental depuis novembre 2018.

## **UNE SITUATION :**

« L'Équipe Mobile pour personne en grande précarité vieillissantes » aura eu 1 an au 15 décembre 2019.

Sa mission première - d'intégrer des soins dans la prise en charge sociale des personnes, en leur assurant un accueil complet, continu et coordonné à domicile, tout en s'attachant, dans le respect du choix de la personne, à trouver une solution alternative à l'hospitalisation, à défaut, la limiter et/ou réduire les temps de séjour et faciliter les retours à domicile dans de bonnes conditions et avec une continuité des soins – a reçu l'approbation et l'adhésion unanimes des 6 résidents bénéficiaires de cette mesure. La preuve en est : les 6 usagers accompagnés par le dispositif, ont signé leur convention tripartite ainsi que leur Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

L'écoute et le respect des besoins et des demandes de chacune des personnes accompagnées, constitue la base essentielle de la relation de confiance qui s'est instaurée entre les professionnels de l'Équipe Mobile et les résidents.

Pour soutenir et entourer les choix du résident dans sa fin de vie, l'Équipe Mobile, par ses actions (coordination et accès aux soins, maintien à domicile, réduction des temps de séjour à l'hôpital, orientation, si besoin, en EHPAD « Maison de l'Automne » à Valence), assistera au maximum la personne malade, l'aidera à aller au devant de cette dernière épreuve, du mieux possible. Enfin, sera mis en place, un projet de vie personnalisé autour des soins (avec si besoin, orientation en EHPAD « Maison de l'Automne » à Valence), des souhaits et de la sécurité de la personne.

L'année 2019 a été particulièrement chargée en émotions.

En effet, Monsieur M. hospitalisé en soins palliatifs à l'hôpital de Valence, le 29/12/2018, est décédé le 4/01/2019. Ces dernières volontés ont pu être prises en compte et respectées.

Monsieur T, résident de la Pension de Famille depuis le 17/04/2018, était une figure de Crest, promenant sa « dégaine » à travers la ville, toujours prêt à rendre service, bénévole aux Restos du Cœur. Il avait intégré le dispositif Équipe Mobile à la même période.

Petit à petit, il s'était laissé apprivoiser, acceptant les accompagnements en consultation et les actions de coordination de soins, ce qui lui avait permis de retrouver un meilleur état physique.

Il avait accordé sa confiance à toute l'équipe de la Pension de Famille (Équipe Mobile, IDE, Maîtresse de maison).

Mais le 1<sup>er</sup> juillet 2019, suite à une chute dans les escaliers, il décède brusquement.

Monsieur U. est arrivé à la Pension de Famille et suivi par l'Équipe Mobile, depuis le 9/07/2019.

D'origine étrangère et ne parlant pas français, la reconstitution de son dossier médical a été compliquée.

Déjà porteur d'une maladie chronique invalidante, nous avons appris au cours de nos recherches, qu'une affection grave avait été diagnostiquée plusieurs mois auparavant, et qu'un premier traitement (avril 2019) semblait-il, avait été réalisé, mais plus aucun par la suite (renseignements pris auprès des partenaires sociaux, médicaux, et un ami de Monsieur).

Nous nous sommes dès lors, toutes mobilisées pour accompagner Monsieur au mieux dans l'accès aux soins : l'Équipe Mobile, les infirmières libérales, l'IDE de l'Équipe Mobile, et la maîtresse de maison. Nous passons à domicile tous les jours et même plusieurs fois par jour tant son état nous préoccupait.

Mise en place aussi d'une aide-ménagère et pour soulager Monsieur, nous emmenions balader sa petite chienne et ainsi pour quelques minutes, nous nous changions en « promeneur de chiens » !

Malgré ses graves pathologies qui auraient nécessité des hospitalisations, Monsieur les a toutes formellement refusées.

Le 5/09/2019, l'IDE de l'Équipe Mobile, très inquiète de l'état de santé de Monsieur U. le signale au médecin spécialiste et réitère sa proposition d'accompagner Monsieur à l'hôpital, mais refus absolu.

Monsieur est décédé le lendemain le 6/09/2019 à son domicile.

Nous avons accepté les modalités de son choix, sans préjugé ni jugement, sans lui imposer quoi que ce soit, afin de l'accompagner jusqu'à la fin de sa vie respectant ainsi ses volontés.

« Pour aider autrui, il faut être capable d'écouter profondément et avec compassion »

THICH NHAT HANH

**REFERENT PDF :** Sabine STIMAMIGLIO

**REFERENT EQUIPE MOBILE :** Sabine STIMAMIGLIO, Dr. MIGNOT, Anne VEYRET-CAMACHO, Blandine SYLVESTRE, Séverine SUPIOT





## ACCOMPAGNEMENT RSA

### LES OBJECTIFS :

L'accompagnement est basé sur la contractualisation (CER), l'objectif étant de soutenir la personne dans ses envies et ses projets et ce, en lui proposant des évaluations, des réajustements intermédiaires et des engagements réciproques. A chaque étape est produit un document sur l'état d'avancement du projet de la personne accompagnée ; de nouveaux objectifs à atteindre sont alors définis. L'investissement du bénéficiaire est une condition indispensable pour le suivi. Le nombre et la régularité des entretiens varient selon les besoins du bénéficiaire.

### EN PRATIQUE :

Les personnes bénéficiaires du RSA sont orientées par le Pôle Insertion de Crest suivant leur situation. Celles qui sont accompagnées par Val Accueil ont principalement pour projet l'accès au logement et aux soins. Elles vivent en structure d'hébergement type CHRS, en logement autonome soutenues par une mesure AVDL ou AHM, en camion/caravane ou sans résidence stable. Certaines présentent des conduites addictives et sont souvent éloignées des dispositifs de soin. A travers des entretiens individuels, les personnes ont un espace pour déposer, créer du lien et élaborer autour de leur projet de vie. Le travail avec les partenaires (SIAO, bailleurs sociaux, services d'addictologie, EMPP, CMS...) facilite ces accompagnements et favorise les orientations.

L'élaboration du CER à Val Accueil, c'est :

- Une souplesse dans les rendez-vous,
- Un accompagnement adapté et spécifique (possibilité de reporter un rendez-vous suivant l'état et les besoins de la personne, disponibilité et réactivité du référent en fonction des besoins),
- Un accès plus simple aux services de l'accueil de jour, qui au-delà de l'accès aux besoins dits « primaires », agit comme un espace de rencontre, d'échange et d'écoute, complémentaire (et indispensable pour certains) de l'accompagnement social,
- Un accès facilité à différents professionnels du soin (présence régulière d'un infirmier de l'EMPP, d'une infirmière de TEMPO, d'une infirmière à mi-temps, d'un médecin bénévole généraliste, d'une opticienne bénévole et d'un hypnothérapeute).

### EN CHIFFRES :

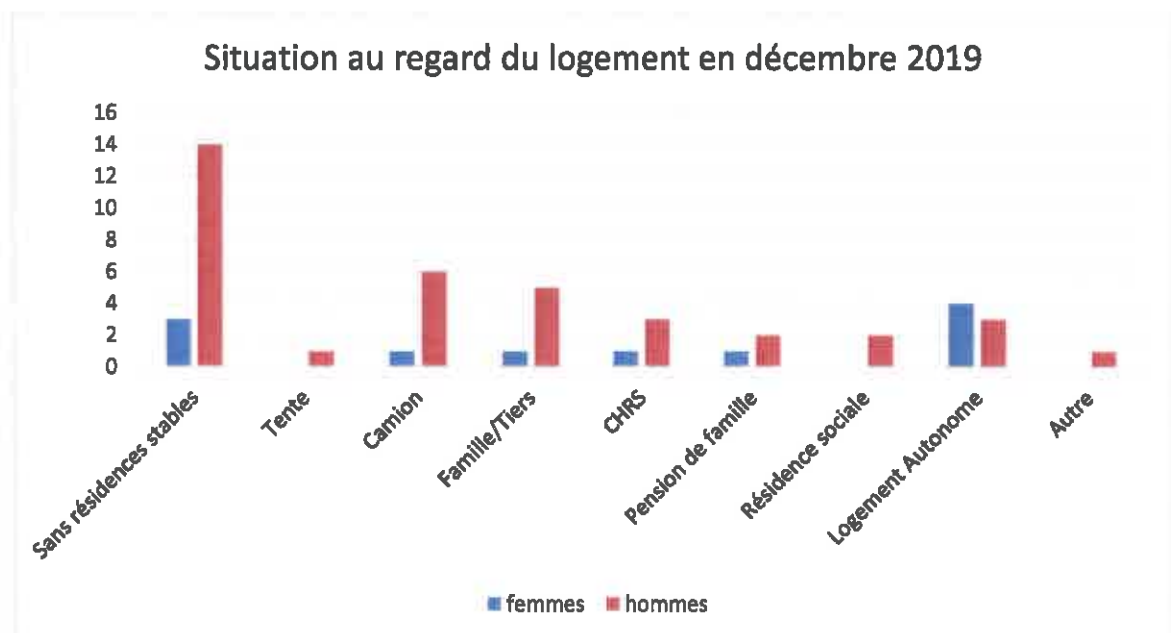
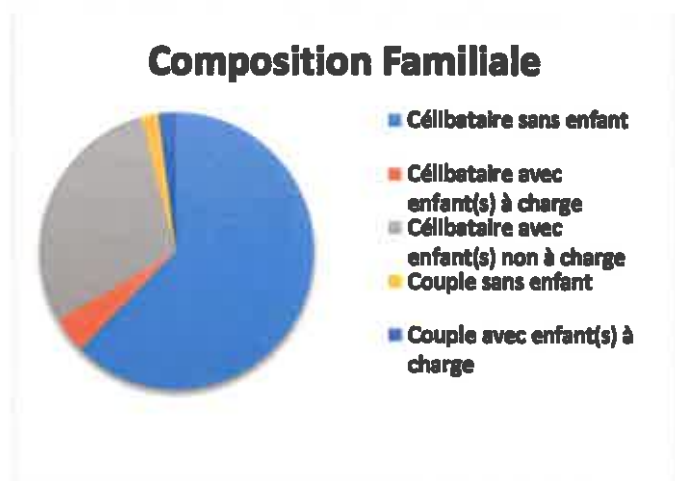
48 personnes ont été accompagnées par Val Accueil dans la contractualisation de leur RSA durant l'année 2019. Parmi ces personnes, 11 sont des femmes et 37 des hommes. 92% sont des personnes seules ou avec des enfants non à charge. 2 personnes ont un enfant à charge et 2 personnes vivent en couple dont une avec un enfant à sa charge.

Concernant leurs projets et les résultats de l'année 2019 :

- **plus d'un tiers ont pu accéder au soin** : orientation vers un professionnel de santé avec mise en place d'un suivi (soin en addictologie, santé somatique et psychique, soins dentaires, optiques...). Parmi elles, 2 personnes ont obtenu l'AAH.

- **19 personnes ont eu pour objectif d'avancer dans des démarches de logement.** Parmi ces 19 personnes, 6 ont pu lever ce frein à l'emploi.
- **Enfin, 25 personnes ont eu des projets relatifs à l'emploi.** Actuellement, 1 personne est en chantier d'insertion, 3 personnes ont occupé un emploi saisonnier, 1 personne est Intérimaire, 1 personne a créé sa microentreprise et 4 personnes ont été réorientées vers la mission locale.

Durant cette année, 236 démarches ont été effectuées afin de lever les 97 freins identifiés à l'entrée dans le dispositif. Ces freins peuvent être liés à la santé, au logement, à la mobilité, à l'administratif, à l'environnement familial, à la formation, au financier ou au judiciaire.



## **LE PUBLIC :**

Les personnes que nous accueillons dans le cadre du CER se heurtent pour la plupart à des conditions de vie sociales, sanitaires et économiques précaires. Leur état de santé est souvent préoccupant et l'accès aux soins généralement difficile. Les personnes accompagnées ayant des difficultés liées à la temporalité, les horaires fixes et les délais de rendez-vous auprès des institutions peuvent entraîner des ruptures administratives et génèrent un rejet et une appréhension de ce système.

## **UNE SITUATION :**

Mr S est arrivé sur le territoire de Crest en juin 2019 après plusieurs années de résidence sur Valence. Il fréquente l'Accueil de Jour quotidiennement et est domicilié à Val Accueil. Il vit en squat avec son amie. Une demande SIAO est rapidement effectuée avec un travailleur social de l'accueil de jour.

Bénéficiaire du RSA, monsieur est alors accompagné par la référente RSA de l'Entraide à Valence. Un changement d'adresse est signalé aux bureaux de la CAF et Mr S est orienté vers Val Accueil pour l'établissement du CER.

Au premier CER, l'hébergement et le logement sont mis en priorité ainsi qu'une nécessité de soins. Venant très régulièrement sur l'Accueil de Jour et éprouvant des difficultés à se présenter aux RDV en après-midi, il est proposé à monsieur des entretiens intermédiaires sur des temps d'Accueil de Jour. Durant ces entretiens, des recherches de logement autonome sont faites ainsi que des démarches liées à sa situation financière.

Monsieur étant toxicomane, il souhaite entrer dans une démarche de soin en addictologie. Un lien est donc établi entre Mr S et l'infirmière de TEMPO, présente tous les mercredis matin sur l'Accueil de Jour. Ce lien a permis à Mr de rencontrer un médecin en addictologie et la mise en place d'un traitement de substitution qui est toujours en cours. Il rencontre régulièrement l'infirmière de TEMPO les mercredis matin et régulièrement le médecin bénévole intervenant sur Val Accueil.

En septembre 2019, Monsieur S est orienté pour une mesure d'AHM (Accompagnement Hors les Murs). Il a donc une référente avec qui il a RDV une fois par semaine. Cet accompagnement permet à monsieur de mettre l'accent sur sa recherche de logement autonome et d'hébergement (dossier DAHO) ainsi que sur la régularisation de sa situation administrative (CNI, déclaration de revenus...).

En novembre 2019, le SIAO squat est interpellé suite à l'inquiétude du couple et de l'équipe éducative quant à la dangerosité de leur squat. Un hébergement d'urgence à l'hôtel sur Montélimar leur est proposé dans l'attente d'une orientation CHRS sur Crest. Mr S et sa compagne y sont restés une semaine avant de revenir sur Crest. Ils expliquent ce départ par le manque de repères et l'éloignement géographique de l'hôtel. Monsieur et sa compagne vivent actuellement dans un nouveau squat, toujours dans l'attente d'une orientation CHRS. Monsieur S est aussi en capacité d'interpeller les associations pour divers besoins (colis alimentaires, bons pour des bouteilles de gaz...).

Monsieur reste dans une volonté de retrouver une activité professionnelle. Cette volonté est rapidement rattrapée par les problématiques d'addiction et le manque d'un logement sécurisé pour le couple.

Le maillage et la coordination professionnelle et bénévole autour de monsieur S, tant autour de l'accueil de jour, de sa référente AHM, de sa référente RSA, de TEMPO, et des associations bénévoles permet à monsieur d'avoir des repères, d'être repéré et la mise en place d'un accompagnement global.

Ce maillage peut permettre d'envisager des objectifs d'insertion liés au travail (chantiers d'insertion) ou au bénévolat ainsi que des modalités d'entretiens de plus en plus formalisés.

**REFERENT :** Lisa BAUFRETON, éducatrice spécialisée



## RAPPORT D'ACTIVITE 2019 ACCUEIL SANTE

### LES OBJECTIFS :

- Développer l'accueil santé pour favoriser une réponse adaptée au besoin des usagers par le recrutement de bénévoles.
- Permettre et générer l'accès aux soins par l'adhésion de l'utilisateur dans un accueil inconditionnel.
- Accompagner et coordonner le parcours de soins.
- Développer le partenariat.

### EN PRATIQUE :

Les sollicitations se multiplient au fil des mois, probablement générées par le climat de confiance instauré peu à peu par la présence de l'infirmière sur des temps de partage.

Cette confiance est également générée par la disponibilité et l'accompagnement physique auprès des acteurs de santé, identifiés par les usagers qui peu à peu, valident leurs compétences.

Il est ici impossible de faire abstraction du temps nécessaire pour instaurer cette confiance, outils indispensables de l'accompagnement sanitaire.

L'accueil santé c'est donc :

-1 permanence infirmière -Présence et disponibilité infirmière sur un mi-temps soit 17h50 par semaine les lundis / mercredis et vendredis matin pendant l'ouverture de l'Accueil de Jour et adaptation du temps restants en fonction des besoins.

-1 permanence médicale le mercredi matin, ainsi qu'une disponibilité téléphonique en fonction du besoin identifié par l'IDE : accueil avec ou sans RDV

-1 permanence infirmière de l'EMPP les lundis, mercredis et jeudis matins

-1 permanence infirmière du CAARUD le mercredi matin

-1 permanence opticienne 1fois par mois

L'information auprès des usagers se fait :

-Affichage

-Echanges verbaux

-présence de l'IDE sur l'ADJ

-Le développement d'un partenariat faisant état d'une collaboration avec 19 structures sanitaires, associations en lien avec la précarité et l'addiction, pharmacies, médecins, infirmiers libéraux, conseil départemental, CMP, réseaux

Le travail collaboratif avec les partenaires se fait par le biais :

-De rencontres .

-La participation à des réseaux touchant à la précarité, l'addiction et l'isolement social.

### EN CHIFFRES :

**95 usagers** ont bénéficié de l'accueil santé sur les **587 personnes** recensées (soit 7717 passages) qui ont bénéficié des divers services proposés à l'accueil de jour de manière plus ou moins régulière.

Ces **95 bénéficiaires** ont sollicité **530 consultations** (médecin+ infirmière(131), infirmière seule(393), opticienne (8)).

## **LES PUBLICS :**

Les bénéficiaires du dispositif proposé par Val Accueil sont des personnes en grande précarité, soutenus par la structure dans l'accès au logement mais souvent inscrits dans un parcours d'errance, et sans domicile.

Ils peuvent souffrir de pathologies physiques et/ou psychiques.

Les usagers de l'Accueil de jour Val Accueil à Crest sont le plus souvent des personnes dont le parcours de vie les a éloignés de tous les éléments qui ont attiré à leur santé.

De fait, ces personnes développent un mécanisme de fuite face à la santé, son système et ses acteurs, mus par une forme de défiance.

Il est donc délicat d'amener ces personnes dans le soin, malgré les besoins repérés par les professionnels, voir les besoins qu'ils expriment eux-mêmes.

Les usagers sollicitent l'accueil santé par le biais de l'ADJ mais on peut distinguer 2 catégories d'usagers :

-les personnes domiciliées à Val accueil

-les personnes accompagnées dans le cadre du CHRS qui bénéficient également des services de l'accueil de jour.

## **UNE SITUATION :**

Mr X, à peine 30 ans, arrive sur l'accueil de jour en septembre 2019. Il vit dans la rue par choix depuis 15 ans. Malheureusement, son état de santé nécessite une installation en logement.

Mr X est dans une forte demande d'accompagnement sanitaire et social et parallèlement, dans une très grande défiance.

Très rapidement, la collaboration sanitaire et sociale validée par Mr X. se met en route pour :

-du côté social : accompagner monsieur dans le transfert des différents dossiers administratifs, la recherche active de logement, la réactualisation de la couverture sociale...

-du côté sanitaire :

- accompagnement par le médecin bénévole, l'infirmière, l'opticienne et l'IDE de l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP) face aux diverses pathologies aiguës et chroniques
- orientation (face à une liste d'attente conséquente pour un logement en SIAO) vers les Lits Halte Soins Santé (LHSS) et les Appartements à Coordination Thérapeutiques (ACT) en interne au Diaconat Protestant
- Coordination des soins avec les médecins spécialistes référents de Mr X.
- Coordination des soins avec d'autres médecins spécialistes face à de nouveaux soucis de santé

Après un accompagnement pluri professionnel, inconditionnel et sans jugement, patient et respectueux, Mr X est aujourd'hui dans une adhésion aux soins totale. Il est en logement, sa couverture sociale est à jour, le transfert de ses dossiers est en cours. Ainsi, les soins chirurgicaux dont il a besoin vont pouvoir avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

**REFERENTE : Séverine SUPIOT (IDE)**



## Actions Co

### LES OBJECTIFS :

Les actions ont été pensées en fonction des besoins, envies et possibilités des personnes accueillies. Elles se sont appuyées sur les Projets Personnalisés d'Accompagnement ainsi que sur les propositions faites par les personnes lors des groupes d'expression. Elles sont venues répondre à un besoin de mise en mouvement. La mise en place de ces actions a fait partie intégrante de l'action engagée par l'équipe du C.H.R.S. pour cette année 2019. Aujourd'hui elles sont devenues à Val Accueil un réel « outil éducatif ».



### EN PRATIQUE :

Une fois par trimestre trois travailleurs sociaux différents se réunissent et construisent ensemble un planning d'actions. Ces actions sont pensées en fonction des demandes des personnes accueillies et des besoins repérés par les travailleurs sociaux. Les référents planifient avec leurs collègues le déroulé des actions : le projet, le temps pour les achats, le temps effectif de l'action et le bilan écrit. Lors des réunions d'équipe, les référents prennent soins d'informer ou de faire un retour sur les actions collectives. L'accueil de jour à un rôle important dans la dynamique des actions. En effet, les éducateurs se préoccupent à l'approche de l'action de solliciter les personnes concernées et les maintenir mobilisés face à une temporalité difficile à gérer.

Certaines actions sont ponctuelles (sortie canoé), d'autres s'inscrivent dans une durée (action palette, atelier musique...). Cette année, nous avons fait le choix de favoriser ces actions régulières. On vient travailler sur la question de l'engagement, de la régularité et de la construction d'un « groupe ».

- **Remise en mouvement** : randonnées, canoé, jardin, atelier palettes
- **Partage de savoir et de connaissances, accès à la culture** : atelier Musique, atelier cuisine
- **Temps festifs** : Fête de l'été, fête de fin d'année, fête des familles

Toutes ces actions, pensées avec les personnes sont venues les remobiliser autour de ces différents thèmes. Elles ont favorisé l'expérimentation de chacun dans un espace collectif. Elles permettent de travailler autour de la question de « l'estime de Soi ». Elles sont un support pour accéder à de nouvelles compétences et à de nouvelles prises d'initiatives. Elles sont également un moyen pour sortir de l'isolement et aller, tout simplement, à la rencontre de l'autre ».

En termes d'ouverture sur l'extérieur et de reconnaissance du territoire, l'objectif des actions collectives a été atteint. Les personnes accompagnées ont rencontré des lieux et partenaires de leur lieu de vie (Crest, Die, Livron). Aujourd'hui, grâce à ces rencontres sécurisées par les actions-co, certaines témoignent de leur envies et possibilités de s'expérimenter seule dans ces espaces.

### LES PUBLICS :

Les Actions ont été pensées pour répondre aux besoins et demandes des publics en tenant compte de leur spécificités.

Les actions 2019 ont été majoritairement tournées vers les personnes isolées, en difficulté dans le lien à l'autre.

Les personnes du CHRS, les bénéficiaires des mesures AVDL/AHM et les personnes accueillies à l'ADJ ont pu se positionner sur différentes actions.

## **EN CHIFFRES :**

**Au cours de l'année 2019**

- **11 Actions menées, dont 7 ponctuelles et 3 proposées sur plusieurs séances**
- **6 actions menées à Crest, 2 à Die, 2 à Livron**
- **150 personnes différentes concernées**

### **Exemple d'actions-co**

#### **Atelier Musique**

##### **Présentation du projet :**

**Personnes concernées :** Personnes accueillies à l'ADJ et/ou hébergées au CHRS soit **15 personnes** présentes en moyenne à chaque atelier.

**Gestion du projet :** Un intervenant Musique (bénévole) et deux éducatrices

**Fréquence :** Un Atelier par mois, de Septembre 2019 à Juillet 2020

**Budget :** demande en cours de financement à la FAS pour rémunérer l'intervenant et investir dans du matériel technique, les repas sont constitués avec les denrées de la Banque alimentaire et de récupération d'aliment par le biais du réseau des producteurs locaux.

##### **Objectif de cet atelier :**

L'objectif de cet atelier est de venir proposer un temps de rencontre, une élaboration en groupe d'un projet qui devrait aboutir sur une ouverture vers l'extérieur (représentations, concerts, radio) il semble important de favoriser le développement personnel, indispensable pour se remobiliser, faciliter la prise de recul et construire ensemble un projet fort des compétences et possibilités de chacun. L'investissement de ces temps de rencontre autour de la musique doit faciliter une mise en mouvement. En effet, s'engager, se positionner sur ce projet donne la possibilité pendant un temps de mettre à distance un quotidien parfois lourd.

Cet atelier autour de la musique a pour objectif d'amener les personnes accueillies à faire évoluer le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leur environnement. La participation des personnes à cette action permet de rompre avec leurs habitudes et l'isolement. Un des enjeux étant aussi de faire émerger la question du choix, de l'engagement et du plaisir. Ce support doit permettre aux personnes présentes de se découvrir à travers de nouvelles compétences

##### **L'atelier :**

Une fois par mois dans une salle prêtée par Les sœurs clarisses à proximité de Val Accueil, nous nous retrouvons à midi. Nous partageons un repas préparé et élaboré le matin même par des personnes (différentes chaque mois) de l'atelier. Ensuite, grâce à différentes techniques d'approche de l'activité musicale (Karaoké, chorale, atelier d'écriture) les personnes s'investissent, s'expérimentent et s'engagent dans l'atelier.

## **REFERENTE :**

**Maud MARINELLI**